

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, monsieur le conseiller Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

SONT ABSENTS : Monsieur le conseiller François Potvin et monsieur le conseiller Denis Bourgault.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2024-184

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07-10-2024 et de l'assemblée extraordinaire du 28-10-2024, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'octobre 2024
8. Support aux fonds municipaux
9. Adoption des états financiers 2023 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et acceptation de la quote-part
10. Adoption du budget révisé #4 2024 - OMH Maria-Chapdelaine
11. Acceptation - Réalisation du projet de construction d'une caserne (Régie)
12. Adjudication - Démolition de la fontaine du Parc du centenaire
13. Adjudication contrat d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
14. Octroi d'un contrat pour l'étude du potentiel archéologique et historique du Site touristique de la Chute à l'Ours
15. Octroi du contrat de remise à neuf de la pompe d'alimentation d'eau potable
16. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour lotir et aliéner une partie des lots #3 307 604, #3 307 611 et #3 307 612
17. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ - Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires
18. Avis de motion et dépôt du projet règlement 612-2024 - Régie interne des séances du conseil de la Ville de Normandin
19. Adoption du règlement numéro 605-2023 - Création d'une réserve financière pour le nettoyage des bassins de traitement des eaux usées
20. Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
21. Adoption du calendrier des séances publiques pour 2025
22. Renouvellement de mandats au CCU
23. Embauche de préposés aux restaurants
24. Congédiement d'un employé
25. Correspondance
26. Rapport des élus
27. Questions du public
28. Varia

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

29. Prochaine assemblée publique le 2 décembre 2024  
30. Levée de l'assemblée

---

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

---

2024-185

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 07-10-2024 ET DE  
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 28-10-  
2024, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 octobre 2024 et l'assemblée extraordinaire du 28 octobre 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 et la séance extraordinaire du 28 octobre 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

---

2024-186

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Festival Pré-Novice de Normandin	
Gratuité de glace et prêt de personnel	Valeur de 972 \$
Tournoi Provincial M13 M15 de Saint-Félicien	
Commandite	Valeur possible de maximum 500 \$
Pompier du partage	
Commandite	500 \$
Opération Nez Rouge	
Commandite	250 \$
Fabrique Saint-Cyrille	
Feuillet paroissial	125 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-187

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS  
D'OCTOBRE 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'octobre 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2024, pour un montant de 583 599.27 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'él(u)e mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 10-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2024-188

SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX (LA  
BOULANGERIE NORMANDIN) :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Boulangerie Normandin a présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement économique (CDE) du secteur GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière pour une somme totalisant 31 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a un budget de 30 000 \$ pour ces demandes et souhaite prendre, en totalité, sa participation à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

	Ville de Normandin (Non-remboursable)	MRC Maria-Chapdelaine (Remboursable)	CDE GEANT (Remboursable)
La Boulagerie Normandin	10 500 \$	10 500 \$	10 500 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

2024-189

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE  
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ET  
ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la Ville de Normandin approuve les états financiers 2023 de l'Office municipal d'habitation, montrant des revenus de 188 075 \$ et des dépenses à 423 579 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 235 504 \$;

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 23 550 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

2024-190

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ #4 2024 - OMH  
MARIA-CHAPDELAINE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la Ville de Normandin approuve le budget révisé #4 2024 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 185 600 \$ et des dépenses de 378 150 \$, résultant en un déficit à répartir de 192 550 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669;

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2024 pour un montant de 19 254 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

2024-191

ACCEPTATION - RÉALISATION DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE CASERNE (RÉGIE) :

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne incendie occupée par la Régie intermunicipale GÉANT, située à Normandin, doit être rénovée et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu pour la Régie de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels, octroyé par la Régie à Gosselin et Fortin, Architectes S.A., pour la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs et l'appel d'offres de construction de la nouvelle caserne, et ce par la résolution 88-09-2023 du conseil d'administration de la Régie;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu, pour ce projet de construction, une préapprobation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a aussi obtenu, pour ce projet, une préapprobation pour une aide financière de la Société du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE la présentation faite, le 8 octobre dernier, aux administrateurs de la Régie qui représentent les municipalités membres de la Régie, au sujet de ce projet de construction évalué à 10 550 000\$, laquelle présentation a notamment été faite par des professionnels en ingénierie et en architecture;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier proposé le 8 octobre dernier, une fois pris en compte les préapprobations d'aides financières, laisse un montant de 2 110 000 \$ à être supporté par la Régie et réparti entre les municipalités/MRC membres de la Régie, conformément aux règles gouvernant la Régie et à l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte que la Régie mette en œuvre la réalisation du projet de construction d'une nouvelle caserne pour un montant approximatif de 10 550 000 \$, le tout selon la présentation et le montage financier du 8 octobre 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2024-192

ADJUDICATION - DÉMOLITION DE LA  
FONTAINE DU PARC DU CENTENAIRE :

CONSIDÉRANT QU'un rapport composé en 2015, par le Centre de Conservation du Québec, établit que la fontaine des Pionniers du parc du Centenaire doit être démolie;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de revalorisation du parc du Centenaire sont actuellement en cours en collaboration avec le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) et le comité du parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme SAGA pour la préparation du devis de démolition de la fontaine, la récupération sécuritaire des dalles de granite et l'évaluation de la possibilité de la récupération du monument central à titre de vestige, incluant un estimé des coûts;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat peut être effectué de gré à gré selon l'article 10.2 du règlement #559-2020 de Gestion contractuel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte d'octroyer le contrat de démolition de la fontaine des Pionniers à la firme SAGA pour un montant approximatif de 7 900 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-193

ADJUDICATION CONTRAT D'ÉLABORATION  
D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU  
POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin à publier un appel d'offres public sur SEAO (Système d'appel d'offres électronique du gouvernement du Québec) le 26 septembre dernier invitant les entreprises à soumissionner pour l'établissement d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées puisque l'ancien plan n'était plus à jour;

CONSIDÉRANT l'unique soumission obtenue:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>TOTAL*</b>	<b>NOTES</b>
Aqua-Data	62 019.60 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte d'octroyer le contrat du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égouts et des chaussées au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aqua-Data au coût total de 62 019.60 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 30 octobre 2024.

QUE monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2024-194

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ÉTUDE DU  
POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE ET  
HISTORIQUE DU SITE TOURISTIQUE DE LA  
CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT QUE le Site touristique de la Chute à l'Ours compte 4 sites archéologiques déjà répertoriés témoignant d'une occupation plusieurs fois millénaire;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur M. Joseph Laurent Normandin, dont est inspiré le nom de la Ville, est passé sur le site qui accueille aujourd'hui le Site touristique et que ce dernier a laissé un témoignage des lieux en 1732;

CONSIDÉRANT QUE ce site est le lieu d'arrivée des premiers arrivants qui ont colonisé le territoire de la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE le site a été fondé il y a 60 ans et que son histoire témoigne de la volonté des communautés de se réapproprier les espaces naturels les entourent en mettant fin au club privé et du début de l'implication des gouvernements supérieurs avec la création des programmes comme les chantiers d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire du Site touristique offre un potentiel intéressant pour son développement et qu'un nouveau plan de développement doit être élaboré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin célébrera en 2028 son 150e anniversaire de fondation et que ces informations seront un atout dans les préparatifs;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE la Ville de Normandin mandate la firme Subartique pour réaliser une étude de potentiel archéologique du Site touristique de la Chute à l'Ours. Celle-ci comprend deux objectifs suivants :

- 1) Description des quatre sites archéologiques déjà répertoriés et identification de sites avec potentiel archéologique;
- 2) Proposition de scénarios de diffusion, en lien avec la présence des Premières Nations et des Euro-Québécois ayant circulé dans le secteur, et ce, à partir des données historiques de base (à partir d'écrits ou de documents iconographiques anciens, évaluer l'occupation du territoire à diverses époques).

QUE les frais de 9 610 \$ soient déboursés à même le poste budgétaire « Projet touristique ».

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2024-195

OCTROI DU CONTRAT DE REMISE À NEUF DE  
LA POMPE D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE la pompe d'alimentation d'eau potable de l'hôtel de ville est hors d'usage depuis plus de 5 ans et que celle qui est présentement utilisée est la pompe à incendie;

CONSIDÉRANT l'unique soumission obtenue:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>TOTAL*</b>	<b>NOTES</b>
CWA mécanique de procédé	31 760 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est acceptable et qu'elle permet la remise à neuf de la pompe d'alimentation d'eau potable du réseau municipal;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE la Ville de Normandin octroie le contrat de gré à gré au montant de 31 760 \$ plus taxes à CWA mécanique de procédé, pour la remise à neuf de la pompe d'alimentation d'eau potable, tel que mentionné dans la soumission déposée le 23 octobre 2024;

QUE monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2024-196

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA  
CPTAQ POUR LOTIR ET ALIÉNER UNE PARTIE  
DES LOTS #3 307 604, #3 307 605, #3 307 611 ET  
#3 307 612 :

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'autorisation pour le lotissement et l'aliénation d'une superficie approximative de 55.301 hectares sur une partie des lots #3 307 604, #3 307 605, #3 307 611 et #3 307 612 au cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entreprise #9406-5570 Québec inc. (Bleuets Messidor), qui pratique actuellement la culture du bleuet sur les lots #2 671 026, #2 671 027, #2 671 028, #2 671 629, #2 671 630, #2 912 218, #2 912 219, #2 912 226, #2 912 227, #3 801 514 et #5 049 937, projette acquérir les lots totalisant une superficie de 55.301 hectares;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la CPTAQ est requise en vertu de l'article 1 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ puisque l'aliénation ne sera pas faite en faveur d'un producteur qui est propriétaire du lot ou d'une partie de lot contigu au lot d'au moins 40 hectares;

CONSIDÉRANT que le propriétaire actuel des lots demeure propriétaire du résiduel des lots totalisant une superficie de 62,326 hectares;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de Normandin recommande à la CPTAQ d'accueillir favorablement la demande déposée par "Ferme Messidor" permettant de procéder au lotissement et à l'aliénation d'une superficie approximative de 55.301 hectares sur une partie des lots #3 307 604, #3 307 605, #3 307 611 et #3 307 612 au cadastre officiel du Québec;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2024-197

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA  
CPTAQ - PROJET PILOTE POUR  
L'HÉBERGEMENT DE TRAVAILLEURS  
AGRICOLES TEMPORAIRES :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a reçu une demande d'autorisation formulée par l'entreprise #3094-0696 Québec inc. (Ferme Messidor) concernant le projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est le lot #3 307 922 au cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance de soutenir le secteur agricole et de répondre aux besoins en main-d'oeuvre de ses producteurs locaux, notamment par l'accueil de travailleurs agricoles temporaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires permettra de favoriser une installation adéquate et sécuritaire pour ces travailleurs, contribuant ainsi au bon déroulement des activités agricoles et à l'atteinte des objectifs de production;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements actuelle dans la municipalité rend difficile l'hébergement des travailleurs temporaires dans le marché locatif régulier, justifiant le besoin d'un hébergement adapté et encadré par ce projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote vise à assurer le respect des normes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de préserver la vocation agricole des territoires concernés tout en offrant un hébergement temporaire nécessaire à la pérennité des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique de la propriété sise au 1517 rang 4 devra répondre aux normes environnementales et sanitaires en vigueur afin de permettre le raccordement du bâtiment temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à procéder à l'analyse du système existant suite à l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à construire, si nécessaire après inspection, une nouvelle installation septique au bâtiment temporaire suite à l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin recommande à la CPTAQ d'accueillir favorablement la demande déposée par "Ferme Messidor" permettant de bénéficier du projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

2024-198

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET  
RÈGLEMENT 612-2024 - RÉGIE INTERNE DES  
SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE  
NORMANDIN :

Madame la conseillère Christine Thibeault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 612-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Normandin.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

---

2024-199

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 605-  
2023 - CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE  
POUR LE NETTOYAGE DES BASSINS DE  
TRAITEMENT DES EAUX USÉES :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 605-2023 créant une réserve financière pour le nettoyage des bassins de traitement des eaux usées.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-200

**DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE  
L'EAU POTABLE :**

Le directeur général et greffier dépose le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.

Le rapport permet de connaître l'état de notre réseau, d'établir un plan d'action, de connaître les coûts et les revenus affectés au service d'eau et les besoins d'investissements futurs.

2024-201

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES  
PUBLIQUES POUR 2025 :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

a) QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront à 20 h.

lundi, 20 janvier	lundi, 18 août
lundi, 17 février	lundi, 15 septembre
lundi, 17 mars	jeudi, 2 octobre
lundi, 14 avril	lundi, 10 novembre
lundi, 12 mai	lundi, 8 décembre
lundi, 16 juin	lundi, 15 décembre
lundi, 14 juillet	

b) QU'avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la Loi.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

2024-202

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CCU :**

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres se termine le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les trois membres ont manifesté l'intérêt de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin renouvelle le mandat de madame Linda Pelletier et messieurs Guy Mailloux et Ghislain Nadeau pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) chacun pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2026.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-203

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX RESTAURANTS :

CONSIDÉRANT l'affichage de poste de préposé(e) aux restaurants;

CONSIDÉRANT que les candidatures de Madame Anne-Marie Cayer et de Monsieur Samuel Harvey répondent aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de Mme Anne-Marie Cayer et de Monsieur Samuel Harvey aux postes de préposé(e) aux restaurants, à compter du 24 octobre 2024, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

2024-204

CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ :

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations présenté(e)s, lequel(le)s sont confidentiel(le)s et doivent le demeurer;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin procède au congédiement de l'employé portant le numéro 07-0058, lequel congédiement est effectif dès l'adoption de la présente résolution.

QUE le directeur général et greffier Monsieur Jean-Sébastien Nadeau et le conseiller municipal Monsieur Jean-François Lavoie soient autorisés à signer la lettre de congédiement de l'employé.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

2024-205

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

---

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

VARIA :

Aucun.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 2  
DÉCEMBRE 2024 :

---

2024-206

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,  
QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 45.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

---

---

Jean Morency, maire

---

Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier